

LES FETES DE NOEL APPROCHENT !

EDITO Cette année, le comité cadre de vie a souhaité faire évoluer les décorations de Noël en centre bourg. Nous avons fait appel aux enfants de la garderie, sous la houlette de Marie-Anne, pour confectionner des décorations. Beaucoup d'idées émergent de la part des enfants ravis de participer à la féerie de Noël un peu avant l'heure ! Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Geneviève FERRÉ

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2015

Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : présentation du rapport d'activité 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

SIEFT : présentation du rapport d'activité 2014 sur le service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

SMICTOM du Sud-Est : présentation du rapport d'activité 2014 (collecte et traitement des déchets).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Syndicat d'Energie 35 : présentation du rapport d'activité 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Viabilisation de terrains rue Abbé Maignan : suite de la demande d'échange de terrains.

Suite à la demande des consorts Duperrin, le Conseil modifie la décision du 8 juin 2015 et décide à l'unanimité la prise en charge des frais d'échange (géomètre et notaire) par la collectivité.

Détermination du prix de vente des deux terrains viabilisés rue Abbé Maignan (lots C et D). Le Conseil, à l'unanimité, fixe le prix de vente au m² des lots C et D situés rue Abbé Maignan à 75 € ht soit 90 € ttc. Le prix de vente des lots s'établit ainsi :

Terrain C, 14 rue Abbé Maignan, de 795 m² = 71 550 € ttc,

Terrain D, 16 rue Abbé Maignan, de 500 m² = 45 000 € ttc.

Tri sélectif : mise en place de bornes d'apport volontaire.

Suite au vote concernant le choix du type de bornes d'apport volontaire (borne semi-enterrée : 1 abstention et 17 "contre", et borne enterrée : 1 abstention et 17 "pour"), le Conseil Municipal décide la mise en place de 2 bornes enterrées, pour un coût à charge de la collectivité s'élevant à 4 122 € ht, pour desservir le secteur des rues du Verger, des Acacias et des Perrières.

Vérification des poteaux d'incendie : dénonciation du contrat Véolia. Compte-tenu du changement de la réglementation concernant la périodicité du contrôle des poteaux d'incendie (possibilité tous les 3 ans maximum), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénoncer le contrat en cours basé sur un contrôle annuel. Une nouvelle consultation sera lancée.

Communication, mise en place d'un panneau "Relais Information Service" : choix du prestataire. Le Conseil décide à l'unanimité la proposition de AZetDEP de Noyal sur Vilaine pour un montant de 1 940 € ht soit 2 328 € ttc, pour un panneau double face pour recevoir des informations (plans et localisations des services et sites de la commune), qui sera placé Place de l'Eglise.

Personnel communal :

- services périscolaires : recours aux heures complémentaires. Le Conseil Municipal approuve le recours aux heures complémentaires à l'unanimité.

- modification du tableau des effectifs. Le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité, à savoir : Suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ; et création du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires au 01/01/2016. Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2016 près de la CNP/courtier SOFCAP, pour une durée de 4 ans, aux taux de 5.75 % pour les agents CNRACL et 1.10 % pour les agents IRCANTEC

Comptabilité : attribution du crédit pour les fournitures scolaires, année 2015-2016. Le Conseil, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité fixe le crédit à 38.30€/élève. Le Conseil, sur proposition de la commission des finances, accorde à l'unanimité une subvention de 100 € à l'Association Breizh'ailes, pour soutenir un projet humanitaire d'un jeune de la commune.

- créances éteintes sur titres émis sur exercices antérieurs et Décision Modificative n°1 Le Conseil prend acte de trois créances éteintes pour un montant total de 1 259.09 € et prend la DM n°1 suivante :

Article 61522 : entretien bâtiments..... - 1 260 €

Article 6542 : créances éteintes.....+ 1 260 €

- Régie photocopie: élargissement pour encaissement produits des services périscolaires. Le Conseil décide d'élargir la régie photocopie pour l'encaissement de produits exceptionnels des services périscolaires (restaurant, garderie, tap).

Transmission des données géographiques "réseaux" à la CCPRF Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire autorise les gestionnaires des réseaux situés sur la commune à transmettre les données communales à la CCPRF pour la mise à jour du SIG/TIC.

Bâtiments : remplacement du chauffe-eau au restaurant scolaire. Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour le devis de l'entreprise Masson de Retiers s'élevant à 791.87 € ht soit 950.24 € ttc (dépense réglée en investissement).

Lecture de courriers reçus en mairie.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Guillevin, domiciliée 11 rue Robert Lequerré, concernant la sécurité routière suite aux travaux réalisés sur sa rue. La commission voirie est chargée d'étudier ce dossier.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Ollivier, concernant la vente de la boulangerie. Le Conseil Municipal après vote, décide par 15 voix pour et 3 abstentions de confirmer le prix de vente de 250 000 € pour l'ensemble immobilier situé 16 rue Amiral Ducrest.

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Bureau de vote ouvert de 8h à 18h, salle communale (place de l'Eglise).

Pour voter : Pièce d'identité obligatoire et carte d'électeur (distribuées en 2012), si vous avez égaré votre carte d'électeur, vous pouvez demander une attestation d'inscription à la mairie.

Vote par procuration : la procuration est à établir près d'un Officier de Police Judiciaire (gendarmerie ou commissariat). Formulaire de demande disponible sur <http://service-public.fr/>. Le demandeur et son mandataire doivent être inscrits dans la même commune.

AVIS : La Mairie sera fermée exceptionnellement le samedi matin 26 décembre 2015 et le samedi matin 2 janvier 2016.

IL N'Y AURA PAS D'INFOS-LE THEIL EN JANVIER


AGENDA Décembre 2015

Samedi 5 : Loto du Club de Football Essé-Le Theil
Dimanche 6 : Commémoration des Anciens Combattants d'Algérie
Samedi 12 : Couscous-bourguignon de l'Amicale de l'Ecole Publique
Mardi 15 : Repas de Noël du Club de la Joie

AGENDA Janvier 2016

Vendredi 8 : Soirée des Vœux municipale
Vendredi 15 : Galette des Rois (Amicale Ecole Publique)
Mardi 19 : Assemblée Générale & Galette des Rois (Club de la Joie)
Dimanche 24 : Fête des jeux (Comité Consultatif Culture), salle communale
Samedi 30 : Repas de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK : [facebook.com/letheildebretagne](https://www.facebook.com/letheildebretagne)

La page FACEBOOK de notre commune est désormais ouverte : Pour y accéder, cliquer sur le lien  situé en page d'accueil du site internet communal.

Retrouvez l'actualité et bénéficiez d'alertes en cas d'événements. Les débuts sont très encourageants.

Geneviève FERRÉ

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous allez atteindre votre majorité avant le 1er mars 2016 ou vous venez de vous installer au Theil de Bretagne, n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale en vous présentant à la Mairie avant le **31 décembre 2015** muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, téléphone...).

A FOND LA GYM DU NOUVEAU, DU CHANGEMENT !!

Changement d'horaire dès décembre :

1 cours mardi 14h00 à 15h00,

1 cours jeudi 19h30 à 20h30

Nouveauté : FORMULE ETUDIANT ! 2 cours et 2 horaires différents, une cotisation adaptée par cours. Pour les jeunes, nous proposons un cours à 2,65 € selon leur disponibilité.

Pour les adultes désirant nous rejoindre en décembre, la cotisation sera de 70 €, un certificat médical sera exigé.

Contact : Laurence BOUSSIN 06 63 73 66 32

SOIREE COUSCOUS-BOURGUIGNON ORGANISEE PAR L'AMICALE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Comme chaque année, l'Amicale de l'Ecole Publique organise sa soirée « **Couscous-Bourguignon** » qui aura lieu le **samedi 12 décembre 2015 à 19h30** au restaurant « Le Theillais ».

Le repas sera suivi par une soirée dansante animée par EQUINOXE ANIMATION.

Venez acheter vos tickets pour la soirée à la boulangerie du Theil.

Les bénéfices générés sont entièrement dédiés aux activités, spectacles et sorties scolaires des enfants de l'Ecole Publique.

Venez nombreux...

Les parents d'élèves de l'Amicale de l'Ecole Publique.

Renseignements auprès de Julien au 06 10 20 46 85

L'ATELIER FLORAL

Vous pouvez toujours venir nous rejoindre. Les cours sont animés par Nathalie Hupel un mardi par mois. Le prochain cours a pour thème « **Noël Diamant** » et aura lieu le : **mardi 2 décembre 2015 salle André Hoisnard (terrain des sports) soit l'après-midi à 14h ou le soir à 20h30**

Nous vous proposons pour les fêtes de fin d'année :

- **Un marché de Noël** : nous élaborerons des compositions florales pour la décoration de vos tables. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour prendre vos commandes.

- **Un atelier de Noël** ouvert à tous aura lieu le mardi 22 décembre 2015 à 20h30 (places limitées pensez à réserver).

Tarif : 6,50 € adhérentes, 9 € non adhérentes.

Renseignements : Martine Savouré : 02 99 47 76 87, Christèle Thomas : 02 99 47 76 35, mail : atelierfloral.letheil@gmail.com

NOUVEAUX THEILLAIS « FAITES VOUS CONNAITRE »

Vous venez de vous installer au Theil. Faites-vous connaître afin d'être invités à la cérémonie des vœux organisée par la Municipalité le vendredi 8 janvier à 20h30.

Sur notre site internet : <http://letheildebretagne.fr/?Contact> ou par tél. à la mairie 02 99 47 74 07

Association CHEMINS RANDONNÉES RETIERS-LE THEIL Planning des randonnées—Décembre 2015

(* Covoiturage à 13h45, parking Miescisko à Retiers – départ randonnée : 14h

Samedi 5 : Amanlis « la Chapelle Sainte-Anne » 9 km - Départ 14 h place de la mairie Amanlis (*13h40)

Samedi 12 : Retiers, Coësmes, voie romaine et petites routes - 9,2 km - Départ château d'eau de Sainte-Croix (*13h50)

Samedi 19 : Le Theil de Bretagne « circuit de la Rigaudière »
Départ 14 h place de la mairie Le Theil (*)

Reprise le 9 janvier 2016

Renseignements : Jean Louis Cocault : 06 31 23 81 96 ou
Michelle Clouet : 06 84 40 78 36 ou 02 99 43 56 25

BIENTÔT 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes Français, filles ou garçons, âgés de 16 ans sont concernés par le recensement militaire. Il est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours. Présentez-vous à la mairie munis de votre pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement à conserver vous sera remise.

BIBLIO'THEIL

Coup de cœur !

« Les gens dans l'enveloppe » de Monnin Isabelle
En juin 2012, j'ai acheté sur Internet un lot de 250 photographies d'une famille dont je ne savais rien. Les photos me sont arrivées dans une grosse enveloppe blanche quelques jours plus tard. Dans l'enveloppe, il y avait des gens à la banalité familière, bouleversante. Je n'imaginai alors pas l'aventure qu'elle me ferait vivre...

Fermeture : La bibliothèque sera fermée du vendredi 25 décembre 2015 au samedi 2 janvier 2016 inclus.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes.

Horaires d'ouverture : mardi 16h30-18h30, vendredi 17h-18h, samedi et dimanche 10h30-12h30. **Contact** au 02 99 47 73 55 ou bibliotheque.letheildebretagne@wanadoo.fr

LOTO – CLUB DE FOOTBALL ESSE-LE THEIL Samedi 5 décembre – salle des sports Essé à 20h

Ouverture des portes 18h. 42 tirages + 2 tirages enfants + tirages Quines suivi. Prix des cartes : 2€ la carte ; sur place : buvette, sandwichs, galettes saucisses, gâteaux, crêpes.

Réservation au 06 31 33 10 75 ou 02 99 47 04 27

RAPPEL REGLEMENTATION DES BRULIS

Il est interdit de brûler les déchets ménagers, de chantier ou de toutes autres matières polluantes. Et par circulaire du 18 novembre 2011, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a étendu cette interdiction aux déchets verts ménagers et professionnels (pelouses, tailles d'arbustes...) Il est conseillé de les broyer pour paillage, de les composter ou de les emmener en déchetterie.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR

Du vendredi 22 janvier au dimanche 24 janvier 2016 de 9h00 à 18h00, Les Compagnons du Devoir ouvriront au public leur Maison de Rennes, 2 rue Jules Verne. Cet événement sera l'occasion de faire découvrir à tous, leur métiers et les formations en alternance qu'ils proposent aux jeunes. Des ateliers animés par des apprentis et des itinérants montreront des techniques et des réalisations. Des points d'informations sur les Compagnons du Devoir, l'apprentissage et le voyage sont également prévus. Renseignements : Compagnons du Devoir de Rennes 02 99 65 14 00.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

Renouvellement de l'opération Breizh Bocage jusqu'en 2020 : accompagnement pour l'implantation de haies. Informations au 02 99 43 64 87 ou 06 85 62 58 10

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la Communauté de Communes pour retrouver toutes les infos sur les réunions, les débats et animations diverses. Renseignements : Communauté de Communes 16 rue Pasteur à Retiers : 02.99.43.64.87 ou www.cc-rocheauxfees.fr.

Parution le lundi 23 novembre 2015
Pour Infos-Le Theil n° 208 articles à déposer pour le **15/01/2016** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué
Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat
Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

